



République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2026

Référence
2026-32

Objet de la délibération
COMMISSION FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES GENERALES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
10 septembre 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le dix septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi seize septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal (arrivé à 18h35), M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. SCELO François.

Absents et excusés :

M. DERRIEN Dominique, donnant procuration à Mme BRISHOUAL Natacha
M. QUENTEL Jean-Claude, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : M. LE LANN Guillaume

Objet de la délibération : COMMISSION FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE -AFFAIRES GENERALES

Madame le Maire expose :

Dans sa séance du 1^{er} Avril 2026, le Conseil Municipal a créé 4 commissions communales :

- Commission Education / Jeunesse
- Commission Finances / Commandes Publiques
- Commission Travaux / Urbanisme / Cadre de vie
- Commission Culture / Vie Locale / Communication

Afin de permettre aux élus de travailler en commission des sujets relevant des Affaires Générales et pas d'une autre commission en particulier, il est proposé de modifier le périmètre et l'intitulé de la Commission Finances / Commandes Publiques de la manière suivante : « **Finances / Commandes Publiques / Affaires Générales** »

Après en avoir délibéré,

VU le CGCT et notamment les articles L2121-21 et L2121-22,

Le Conseil Municipal,

- **MODIFIE** le périmètre et l'intitulé de la Commission Finances / Commandes Publiques de la manière suivante : « **Finances / Commandes Publiques / Affaires Générales** »
- **PRECISE** que sa composition reste inchangée

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le 18 septembre 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

